

**ANNEXE 1 -
Données essentielles des conventions de subvention**

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriodeVersement (8)	idRAE (9)	notificationUE (10)	pourcentage Subvention (11)
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2024-04-10	Relais enfance et famille	39 320 599 200 034	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement 2024 pour la réalisation des actions suivantes : - action prison, - médiation familiale, - espace rencontre, - AVIF 18, - mise à disposition d'appartement.	55 500,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acomptes : 80 % à la notification Solde : 20 % à la réception des justificatifs demandés	2024-04-11_2025-08-31		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2024-04-10	Tivoli initiatives : espace habitat jeunes	53 084 580 900 025	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement 2024 pour la réalisation des actions suivantes : - actio socio-éducative, - accompagnement de jeunes accueillis au foyer des jeunes travailleurs.	67 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acomptes : 80 % à la notification Solde : 20 % à la réception des justificatifs demandés	2024-04-11_2025-08-31		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2024-04-10	Fédération œuvre laïque Cher	77 502 205 600 011	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement 2024 pour la réalisation des actions suivantes : - équipe de prévention itinérante (1), - dispositif "Bulle jeunesse" (2), - Animation du pôle ressources 18 (3), - édition 2024 du "Cher handi quoi" (4).	(1) 2 000,00 € (2) 10 000,00 € (3) 30 500,00 € (4) 1 500,00 €	Aide en numéraire	(1) et (2) Échelonné : Acompte : 60 % à la notification et au vu des justificatifs demandés, Solde : 40 % au vu des justificatifs demandés (3) et (4) Unique : à compter de la notification	(1) et (2) 2024-06-12_2025-07-08 (3) 2024-10-09 (4) 2025-06-30 au plus tard		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2024-04-10	Réseaux profess parents enfants en Berry	42 951 009 200 050	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement 2024 pour son fonctionnement général pour : - sa fonction d'animation du réseau des établissements d'accueil du jeune enfant affiliés, - ses actions spécifiques pour le fonctionnement des haltes garderies itinérantes "Kangouroule" et "Kangourève".	39 176,00 €	Aide en numéraire	Unique	2024-04-18		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2024-04-16	Foyer des jeunes travailleurs	77 505 495 000 016	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement 2024 pour la réalisation des actions suivantes : - actio socio-éducative, - accompagnement de jeunes accueillis au foyer des jeunes travailleurs, - dispositif "argent de poche".	38 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acomptes : 80 % à la notification Solde : 20 % à la réception des justificatifs demandés	2024-04-18_2025-08-31		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2024-06-19	Garage Associatif Solidaire du Cher - Mobilités	44 054 935 000 021	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement pour le 1er semestre 2024 pour le réseau départemental de location solidaire de véhicules automobiles	50 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 60 % à compte de la notification Solde : 40 % au vu des justificatifs demandés	2024-07-19_2024-10-11		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2024-08-23	Association le Relais	33 361 188 700 097	Convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement 2024 pour la réalisation des actions suivantes : - administrateur Ad'hoc , - actions jeunes, - pavillon des victimes.	99 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acomptes : 80 % à la notification Solde : 20 % à la réception des justificatifs demandés	2024-08-28_2025-08-31		Non	1

- (1) Date de la convention de subvention au format AAAA-MM-JJ (Exemple : 2016-02-24)
 - (2) Raison sociale du bénéficiaire
 - (3) Identifiant du Système d'Identification du Répertoire des Etablissements (SIRET) - Taille : 14
 - (4) Objet de la subvention - Taille maximum : 256 caractères
 - (5) Montant total de la subvention en décimal - Le séparateur des décimales est la virgule.
 - (6) Nature de la subvention - Liste (plusieurs choix possibles, séparés par des virgules) : aide en numéraire, aide en nature
 - (7) Valeurs possibles : unique, échelonné, autre (décrire les conditions de versement) - Taille maximum : 256 caractères
 - (8) Si la date exacte d'un versement n'est pas encore connue, indiquer une période vraisemblable de versement. Si date : AAAA-MM-JJ Exemple : Si période (de date 1 à date 2) : AAAA-MM-JJ_AAAA-MM-JJ
 - (9) Numéro unique de référencement au répertoire des aides aux entreprises : Donnée optionnelle si le dispositif est recensé au répertoire des aides aux entreprises
 - (10) Si le dispositif a fait l'objet d'une notification conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - Mention : oui ou non
 - (11) Dans les cas où la subvention est accordée à plusieurs attributaires au titre d'un même projet, la répartition de la subvention entre ces attributaires
- Décimal - Le séparateur des décimales est la virgule. Exemples : 1 si la subvention n'a qu'un seul bénéficiaire ; 0,35 si le bénéficiaire reçoit 35 % du montant de la subvention